

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
20 mai 2025**

PUBLIE LE : 27 MAI 2025

Délibération n°250520-11 : Convention dans le cadre de l'exposition temporaire « sculptures et peintures » de Lionel LE CALVEZ

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président, le quatorze mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 20 MAI 2025

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 2024 5 pour les autres délibérations

**OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE
SCULPTURES ET PEINTURES DE LIONEL LE CALVEZ**

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le château de Monte-Cristo de solliciter le prêt d'œuvres pour enrichir la proposition culturelle ;

CONSIDERANT l'organisation de l'exposition temporaire d'art contemporain des œuvres de Lionel LE CALVEZ du 25 juin au 21 septembre 2025 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de prêt d'œuvres de Lionel LE CALVEZ ;

AUTORISE la Présidente à signer la dite-convention avec l'artiste, ainsi que tout avenant et tout document, sans incidence financière, y afférant ;

DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly Le Roi, le 27 MAI 2025

Transmis en préfecture et affiché le 27 MAI 2025

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER

Secrétaire de séance